

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

ITINÉRAIRES	LES PASSAGERS DE L'ESPACE SCHENGEN ETENDUS A LA BULGARIE, LA CROATIE, LA ROUMANIE, CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE).	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PAYS DE L'ESPACE EXTRA SCHENGEN DONT LES PASSAGERS SONT SOUMIS A UN VISA SCHENGEN Les passagers ne possédant pas de visa Schengen valide ne seront pas autorisés à embarquer, même s'ils acceptent de rester à bord pendant les escales dans l'espace Schengen.
<p>BRÉSIL, ESPAGNE, CAP-VERT, MAROC, ESPAGNE, ITALIE, MALTE, CROATIE, ITALIE</p>	<p>Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse. Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)</p> <p>PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS A COMPTER DE LA DATE DE FIN DE SEJOUR</p>	<p>PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE RETOUR DU BRÉSIL VERS LE PAYS D'ORIGINE</p> <p>Les passagers des pays suivants ont besoin d'un visa pour visiter le Brésil :</p> <p>Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Corée du Sud / Costa Rica / Dominique / Salvador / Émirats Arabes Unis / États-Unis d'Amérique / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A.R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Royaume-Uni / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.</p> <p>** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong".</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau"</p> <p>SI VISA NON FOURNI, LES PASSAGERS NE POURRONT PAS RESTER À BORD PENDANT L'ESCALE AU BRÉSIL</p> <p>TRANSIT MAROC</p> <p>Les pays figurant sur le lien suivant n'ont pas besoin de visa pour les visites</p> <p>MAROC :</p> <p>https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco</p> <p>Toutes les autres nationalités nécessitent un visa préalable délivré par l'ambassade ou le consulat du Maroc, ou devront rester à bord pendant toute la durée de l'escale. Il est possible de demander un e-Visa pour le Maroc. Veuillez vérifier les pays éligibles au e-Visa sur le lien suivant :</p> <p>https://www.acces-maroc.ma/#/</p>	<p>PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS A COMPTER DE LA DATE DE FIN DE SEJOUR AVEC UN VISA SCHENGEN A ENTRÉES MULTIPLES</p> <p>(SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - NON VALABLE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT).</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Les passagers des pays suivants ont besoin d'un visa pour visiter le Brésil :</p> <p>Afghanistan / Algérie / Angola / Arabie Saoudite / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Burkina Faso / Burundi / Cabo Verde / Cambodge / Cameroun / Tchad / Chine / Comores / Congo / Corée du Nord / Côte d'Ivoire / Cuba / Darussalam / Djibouti / Égypte / Érythrée / Éthiopie / État de Palestine / États fédérés de Micronésie (Mozambique)* / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Guinée Équatoriale / Haïti / Îles Cook / Îles Mariannes / Îles Marshall / Inde / Irak / Iran / Jordanie / Kenya / Kirghizistan / Koweït / Laos / Lesotho / Liban / Liberia / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Mauritanie / Myanmar / Népal / Niger / Nigeria / Oman / Ouganda / Ouzbékistan / Pakistan / Palaos / Papouasie-Nouvelle-Guinée / République centrafricaine / République démocratique du Congo / Rwanda / Sao Tomé-et-Principe / Sénégal / Sierra Leone / Somalie / Soudan / Soudan du Sud / Sri Lanka / Swaziland (Eswatini) / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Togo / Turkménistan / Viêt Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe.</p> <p>SI VISA NON FOURNI, LES PASSAGERS NE POURRONT PAS RESTER À BORD PENDANT L'ESCALE AU BRÉSIL</p> <p>TRANSIT MAROC</p> <p>Les pays figurant sur le lien suivant n'ont pas besoin de visa pour les visites</p> <p>MAROC :</p> <p>https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco</p> <p>Toutes les autres nationalités nécessitent un visa préalable délivré par l'ambassade ou le consulat du Maroc, ou devront rester à bord pendant toute la durée de l'escale. Il est possible de demander un</p>

			<p>e-Visa pour le Maroc. Veuillez vérifier les pays éligibles au e-Visa sur le lien suivant : https://www.acces-maroc.ma/#/</p>
--	--	--	---

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

<p>BRÉSIL, ESPAGNE, GIBRALTAR, ESPAGNE, FRANCE, ITALIE</p>	<p>Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse. Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)</p> <p>PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS A COMPTER DE LA DATE DE FIN DE SEJOUR</p> <p>TRANSIT GIBRALTAR: Pas besoin de VISA UK/eTA</p>	<p>PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE DE RETOUR DU BRÉSIL VERS LE PAYS D'ORIGINE</p> <p>Les passagers des pays suivants ont besoin d'un visa pour visiter le Brésil :</p> <p>Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Corée du Sud / Costa Rica / Dominique / Salvador / Émirats Arabes Unis / États-Unis d'Amérique / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A.R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Royaume-Uni / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.</p> <p>** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong".</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau"</p> <p>SI VISA NON FOURNI, LES PASSAGERS NE POURRONT PAS RESTER À BORD PENDANT L'ESCALE AU BRÉSIL</p> <p>TRANSIT GIBRALTAR: Pas besoin de VISA UK/eTA</p>	<p>PASSEPORT VALABLE AU MOINS 3 MOIS A COMPTER DE LA DATE DE FIN DE SEJOUR AVEC UN VISA SCHENGEN A ENTRÉE SIMPLE</p> <p>(SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - NON VALABLE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT).</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Les passagers des pays suivants ont besoin d'un visa pour visiter le Brésil :</p> <p>Afghanistan / Algérie / Angola / Arabie Saoudite / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Burkina Faso / Burundi / Cabo Verde / Cambodge / Cameroun / Tchad / Chine / Comores / Congo / Corée du Nord / Côte d'Ivoire / Cuba / Darussalam / Djibouti / Égypte / Érythrée / Éthiopie / État de Palestine / États fédérés de Micronésie (Mozambique)* / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Guinée Équatoriale / Haïti / Îles Cook / Îles Mariannes / Îles Marshall / Inde / Irak / Iran / Jordanie / Kenya / Kirghizistan / Koweït / Laos / Lesotho / Liban / Liberia / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Mauritanie / Myanmar / Népal / Niger / Nigeria / Oman / Ouganda / Ouzbékistan / Pakistan / Palaos / Papouasie-Nouvelle-Guinée / République centrafricaine / République démocratique du Congo / Rwanda / Sao Tomé-et-Principe / Sénégal / Sierra Leone / Somalie / Soudan / Soudan du Sud / Sri Lanka / Swaziland (Eswatini) / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Togo / Turkménistan / Viêt Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe.</p> <p>SI VISA NON FOURNI, LES PASSAGERS NE POURRONT PAS RESTER À BORD PENDANT L'ESCALE AU BRÉSIL</p> <p>TRANSIT GIBRALTAR: Pas besoin de VISA UK/eTA</p>
---	---	---	---

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.
Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)

PASSEPORT VALABLE AU MOINS SIX (6) MOIS AU MOMENT DE L'ENTRÉE EN ARGENTINE, AVEC AU MOINS DEUX (2) PAGES VIERGES.

ARGENTINE :

Consultez sur le lien suivant, tous les passeports nationaux et officiels qui nécessitent un visa :

<https://www.migraciones.gov.ar/accesible/indexdnm.php?visas>

BRÉSIL :

Les passagers des pays suivants ont besoin d'un visa brésilien :
Afghanistan / Algérie / Angola / Arabie Saoudite / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Burkina Faso / Burundi / Cabo Verde / Cambodge / Cameroun / Tchad / Chine / Comores / Congo / Corée du Nord / Côte d'Ivoire / Cuba / Darussalam / Djibouti / Égypte / Érythrée / Éthiopie / État de Palestine / États fédérés de Micronésie (Mozambique)* / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Guinée Équatoriale / Haïti / Îles Cook / Îles Mariannes / Îles Marshall / Inde / Irak / Iran / Jordanie / Kenya / Kirghizistan / Koweït / Laos / Lesotho / Liban / Liberia / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Mauritanie / Myanmar / Népal / Niger / Nigeria / Oman / Ouganda / Ouzbékistan / Pakistan / Palaos / Papouasie-Nouvelle-Guinée / République centrafricaine / République démocratique du Congo / Rwanda / Sao Tomé-et-Principe / Sénégal / Sierra Leone / Somalie / Soudan / Soudan du Sud / Sri Lanka / Swaziland (Eswatini) / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Togo / Turkménistan / Viêt Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe.

**ARGENTINE
BRÉSIL,
ESPAGNE,
MAROC,
ESPAGNE**

PASSEPORT VALABLE AU MOINS SIX (6) MOIS AU MOMENT DE L'ENTRÉE EN ARGENTINE, AVEC AU MOINS DEUX (2) PAGES VIERGES.

ARGENTINE :

Consultez sur le lien suivant, tous les passeports nationaux et officiels qui nécessitent un visa :

<https://www.migraciones.gov.ar/accesible/indexdnm.php?visas>

BRÉSIL :

Les passagers des pays suivants ont besoin d'un visa brésilien :
Afghanistan / Algérie / Angola / Arabie Saoudite / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Burkina Faso / Burundi / Cabo Verde / Cambodge / Cameroun / Tchad / Chine / Comores / Congo / Corée du Nord / Côte d'Ivoire / Cuba / Darussalam / Djibouti / Égypte / Érythrée / Éthiopie / État de Palestine / États fédérés de Micronésie (Mozambique)* / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Guinée Équatoriale / Haïti / Îles Cook / Îles Mariannes / Îles Marshall / Inde / Irak / Iran / Jordanie / Kenya / Kirghizistan / Koweït / Laos / Lesotho / Liban / Liberia / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Mauritanie / Myanmar / Népal / Niger / Nigeria / Oman / Ouganda / Ouzbékistan / Pakistan / Palaos / Papouasie-Nouvelle-Guinée / République centrafricaine / République démocratique du Congo / Rwanda / Sao Tomé-et-Principe / Sénégal / Sierra Leone / Somalie / Soudan / Soudan du Sud / Sri Lanka / Swaziland (Eswatini) / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Togo / Turkménistan / Viêt Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe.

SI VISA NON FOURNI, LES PASSAGERS NE POURRONT PAS RESTER À BORD PENDANT L'ESCALE AU BRÉSIL

TRANSIT MAROC

Les pays figurant sur le lien suivant n'ont pas besoin de visa pour les visites

MAROC :

<https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco>

Toutes les autres nationalités nécessitent un visa préalable délivré par l'ambassade ou le consulat du Maroc, ou devront rester à bord pendant

PASSEPORT VALABLE AU MOINS SIX (6) MOIS AU MOMENT DE L'ENTRÉE EN ARGENTINE, AVEC AU MOINS DEUX (2) PAGES VIERGES.

ESPACE SCHENGEN : VISA A ENTRÉES MULTIPLES

ARGENTINE :

Consultez sur le lien suivant, tous les passeports nationaux et officiels qui nécessitent un visa :

<https://www.migraciones.gov.ar/accesible/indexdnm.php?visas>

BRÉSIL :

Les passagers des pays suivants ont besoin d'un visa brésilien :
Afghanistan / Algérie / Angola / Arabie Saoudite / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Burkina Faso / Burundi / Cabo Verde / Cambodge / Cameroun / Tchad / Chine / Comores / Congo / Corée du Nord / Côte d'Ivoire / Cuba / Darussalam / Djibouti / Égypte / Érythrée / Éthiopie / État de Palestine / États fédérés de Micronésie (Mozambique)* / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Guinée Équatoriale / Haïti / Îles Cook / Îles Mariannes / Îles Marshall / Inde / Irak / Iran / Jordanie / Kenya / Kirghizistan / Koweït / Laos / Lesotho / Liban / Liberia / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Mauritanie / Myanmar / Népal / Niger / Nigeria / Oman / Ouganda / Ouzbékistan / Pakistan / Palaos / Papouasie-Nouvelle-Guinée / République centrafricaine / République démocratique du Congo / Rwanda / Sao Tomé-et-Principe / Sénégal / Sierra Leone / Somalie / Soudan / Soudan du Sud / Sri Lanka / Swaziland (Eswatini) / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Togo / Turkménistan / Viêt Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe.

SI VISA NON FOURNI, LES PASSAGERS NE POURRONT PAS RESTER À BORD PENDANT L'ESCALE AU BRÉSIL

TRANSIT MAROC

Les pays figurant sur le lien suivant n'ont pas besoin de visa pour les visites

MAROC :

<https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco>

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

**SI VISA NON FOURNI, LES PASSAGERS NE
POURRONT PAS RESTER À BORD PENDANT
L'ESCALE AU BRÉSIL****TRANSIT MAROC**

Les pays figurant sur le lien suivant n'ont pas besoin de visa pour les visites

MAROC :

<https://www.consulat.ma/en/list-countries-whose-citizens-are-exempted-entry-visa-morocco>

Toutes les autres nationalités nécessitent un visa préalable délivré par l'ambassade ou le consulat du Maroc, ou devront rester à bord pendant toute la durée de l'escale. Il est possible de demander un e-Visa pour le Maroc. Veuillez vérifier les pays éligibles au e-Visa sur le lien suivant :

<https://www.acces-maroc.ma/#/>

toute la durée de l'escale. Il est possible de demander un e-Visa pour le Maroc. Veuillez vérifier les pays éligibles au e-Visa sur le lien suivant :

<https://www.acces-maroc.ma/#/>

Toutes les autres nationalités nécessitent un visa préalable délivré par l'ambassade ou le consulat du Maroc, ou devront rester à bord pendant toute la durée de l'escale. Il est possible de demander un e-Visa pour le Maroc. Veuillez vérifier les pays éligibles au e-Visa sur le lien suivant :

<https://www.acces-maroc.ma/#/>

**MARTINIQUE
GUADELOUPE,
PORTUGAL,
ALLEMAGNE,
FRANCE,
ROYAUME-UNI**

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.
Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)

**PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ
RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE
D'ARRIVÉE AU ROYAUME-UNI**

UK eTA (AVE) :

<https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta>

**PASSEPORT DONT LA DURÉE DE VALIDITÉ RESIDUELLE
EST D'AU MOINS 3 MOIS À LA DATE D'ARRIVÉE AU
ROYAUME-UNI**

**TOUS LES PAYS DOIVENT OBLIGATOIREMENT OBTENIR
UNE AUTORISATION ELECTRONIQUE DE VOYAGE (ETA)
POUR ENTRER (EMBARQUER/TRANSITER) AU ROYAUME-
UNI.**

<https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta>

**(GIBRALTAR ET LES AUTRES TERRITOIRES
BRITANNIQUES D'OUTRE-MER SONT EXEMPTÉS)**

PAYS NECESSITANT UN VISA BRITANNIQUE - VÉRIFIEZ EN
CLIQUANT SUR LE LIEN SUIVANT :

https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf

VEUILLEZ NOTER QUE POUR TOUS LES PAYS FIGURANT SUR LA
LISTE, QU'ILS SOIENT MARQUÉS EN NOIR OU EN ROUGE, UN
VISA BRITANNIQUE DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE OBTENU
AVANT L'EMBARQUEMENT.

Les passagers qui ne sont pas en possession d'un visa britannique
obligatoire ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même
s'ils acceptent de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. Les
passagers ne pourront pas rester à bord sans le visa mentionné.

**PASSEPORT DONT LA DURÉE DE VALIDITÉ
RESIDUELLE EST D'AU MOINS 3 MOIS À LA DATE
D'ARRIVÉE AU ROYAUME-UNI**

ESPACE SCHENGEN : VISA A ENTRÉES MULTIPLES

**TOUS LES PAYS DOIVENT OBLIGATOIREMENT
OBTENIR UNE AUTORISATION ELECTRONIQUE DE
VOYAGE (ETA) POUR ENTRER
(EMBARQUER/TRANSITER) AU ROYAUME-UNI.**

<https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta>

**(GIBRALTAR ET LES AUTRES TERRITOIRES
BRITANNIQUES D'OUTRE-MER SONT EXEMPTÉS)**

PAYS NECESSITANT UN VISA BRITANNIQUE - VÉRIFIEZ EN
CLIQUANT SUR LE LIEN SUIVANT :

https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf

VEUILLEZ NOTER QUE POUR TOUS LES PAYS FIGURANT SUR
LA LISTE, QU'ILS SOIENT MARQUÉS EN NOIR OU EN ROUGE,
UN VISA BRITANNIQUE DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE
OBTENU AVANT L'EMBARQUEMENT.

Les passagers qui ne sont pas en possession d'un visa britannique
obligatoire ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire,
même s'ils acceptent de rester à bord pendant l'escale au
Royaume-Uni. Les passagers ne pourront pas rester à bord sans le
visa mentionné.

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.
Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)

PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE AU UK

UK eTA (AVE) :

<https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta>

BRÉSIL :

Les passagers des pays suivants ont besoin d'un visa brésilien : Afghanistan / Algérie / Angola / Arabie Saoudite / **Australie** / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Brunei / Burkina Faso / Burundi / Cabo Verde / Cambodge / Cameroun / Canada / Chine / Comores / Congo / Corée du Nord / Côte d'Ivoire / Cuba / Darussalam / Djibouti / Égypte / Émirats Arabes Unis / Érythrée / États fédérés de Micronésie (Mozambique)* / **États-Unis d'Amérique** / Éthiopie / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Guinée Équatoriale / Haïti / Îles Cook / Îles Mariannes / Îles Marshall / Îles Salomon / Inde / Irak / Iran / Jordanie / Kenya / Kirghizistan / Kiribati / Koweït / Laos / Lesotho / Liban / Liberia / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Maurice / Mauritanie / Micronésie / Myanmar / Nauru / Népal / Niger / Nigeria / Oman / Ouganda / Ouzbékistan / Pakistan / Palaos / Palestine / Papouasie-Nouvelle-Guinée / République centrafricaine / République démocratique du Congo / Rwanda / Sainte-Lucie / Samoa / Sao Tomé-et-Principe / Sénégal / Sierra Leone / Somalie / Soudan / Soudan du Sud / Sri Lanka / Swaziland (Eswatini) / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Tchad / Timor-Leste / Togo / Tonga / Turkménistan / Tuvalu / Vanuatu / Viêt Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe.

SI VISA NON FOURNI, LES PASSAGERS NE POURRONT PAS RESTER À BORD PENDANT L'ESCALE AU BRÉSIL

PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE AU UK

TOUS LES PAYS DOIVENT OBLIGATOIREMENT OBTENIR UNE AUTORISATION ELECTRONIQUE DE VOYAGE (ETA) POUR ENTRER (EMBARQUER/TRANSITER) AU ROYAUME-UNI.

<https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta>

(GIBRALTAR ET LES AUTRES TERRITOIRES BRITANNIQUES D'OUTRE-MER SONT EXEMPTÉS)

PAYS NECESSITANT UN VISA BRITANNIQUE - VÉRIFIEZ EN CLIQUANT SUR LE LIEN SUIVANT :

https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf

VEUILLEZ NOTER QUE POUR TOUS LES PAYS FIGURANT SUR LA LISTE, QU'ILS SOIENT MARQUÉS EN NOIR OU EN ROUGE, UN VISA BRITANNIQUE DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE OBTENU AVANT L'EMBARQUEMENT.

Les passagers qui ne sont pas en possession d'un visa britannique obligatoire ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même s'ils acceptent de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. Les passagers ne pourront pas rester à bord sans le visa mentionné.

BRÉSIL :

Les passagers des pays suivants ont besoin d'un visa brésilien : Afghanistan / Algérie / Angola / Arabie Saoudite / **Australie** / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Brunei / Burkina Faso / Burundi / Cabo Verde / Cambodge / Cameroun / Canada / Chine / Comores / Congo / Corée du Nord / Côte d'Ivoire / Cuba / Darussalam / Djibouti / Égypte / Érythrée / États fédérés de Micronésie (Mozambique)* / **États-Unis d'Amérique** / Éthiopie / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Guinée Équatoriale / Haïti / Îles Cook / Îles Mariannes / Îles Marshall / Îles Salomon / Inde / Irak / Iran / Jordanie / Kenya / Kirghizistan / Kiribati / Koweït / Laos / Lesotho / Liban / Liberia / Libye / Madagascar / Malawi / Maldives / Mali / Maurice / Mauritanie / Micronésie / Myanmar / Nauru / Népal / Niger / Nigeria / Oman / Ouganda / Ouzbékistan / Pakistan / Palaos / Palestine / Papouasie-Nouvelle-Guinée / République centrafricaine /

PASSEPORT AYANT AU MOINS UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS À COMPTER DE LA DATE D'ARRIVÉE AU UK

TOUS LES PAYS DOIVENT OBLIGATOIREMENT OBTENIR UNE AUTORISATION ELECTRONIQUE DE VOYAGE (ETA) POUR ENTRER (EMBARQUER/TRANSITER) AU ROYAUME-UNI.

Voici le lien :

<https://www.gov.uk/guidance/check-when-you-can-get-an-electronic-travel-authorisation-eta>

(GIBRALTAR ET LES AUTRES TERRITOIRES BRITANNIQUES D'OUTRE-MER SONT EXEMPTÉS)

PAYS NECESSITANT UN VISA BRITANNIQUE - VÉRIFIEZ EN CLIQUANT SUR LE LIEN SUIVANT :

https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1014347/UK_Visa_requirements_Sept_2021.pdf

VEUILLEZ NOTER QUE POUR TOUS LES PAYS FIGURANT SUR LA LISTE, QU'ILS SOIENT MARQUÉS EN NOIR OU EN ROUGE, UN VISA BRITANNIQUE DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE OBTENU AVANT L'EMBARQUEMENT.

Les passagers qui ne sont pas en possession d'un visa britannique obligatoire ne seront pas autorisés à embarquer sur le navire, même s'ils acceptent de rester à bord pendant l'escale au Royaume-Uni. Les passagers ne pourront pas rester à bord sans le visa mentionné.

BRÉSIL :

Les passagers des pays suivants ont besoin d'un visa brésilien : Afghanistan / Algérie / Angola / Arabie Saoudite / **Australie** / Azerbaïdjan / Bahreïn / Bangladesh / Bénin / Bhoutan / Botswana / Brunei / Burkina Faso / Burundi / Cabo Verde / Cambodge / Cameroun / Canada / Chine / Comores / Congo / Corée du Nord / Côte d'Ivoire / Cuba / Darussalam / Djibouti / Égypte / Érythrée / États fédérés de Micronésie (Mozambique)* / **États-Unis d'Amérique** / Éthiopie / Gabon / Gambie / Ghana / Guinée / Guinée-Bissau / Guinée Équatoriale / Haïti / Îles Cook / Îles Mariannes / Îles Marshall / Îles Salomon / Inde / Irak / Iran / Jordanie / Kenya / Kirghizistan / Kiribati / Koweït / Laos / Lesotho / Liban / Liberia / Libye / Madagascar / Malawi /

**BRÉSIL,
PORTUGAL,
ESPAGNE,
ROYAUME-
UNI, FRANCE,
BELGIQUE,
DANEMARK,
NORVÈGE,
ALLEMAGNE**

République démocratique du Congo / Rwanda / Sainte-Lucie / Samoa / Sao Tomé-et-Principe / Sénégal / Sierra Leone / Somalie / Soudan / Soudan du Sud / Sri Lanka / Swaziland (Eswatini) / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Tchad / Timor-Leste / Togo / Tonga / Turkménistan / Tuvalu / Vanuatu / Viêt Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe.

SI VISA NON FOURNI, LES PASSAGERS NE POURRONT PAS RESTER À BORD PENDANT L'ESCALE AU BRÉSIL

Maldives / Mali / Maurice / Mauritanie / Micronésie / Myanmar / Nauru / Népal / Niger / Nigeria / Oman / Ouganda / Ouzbékistan / Pakistan / Palaos / Palestine / Papouasie-Nouvelle-Guinée / République centrafricaine / République démocratique du Congo / Rwanda / Sainte-Lucie / Samoa / Sao Tomé-et-Principe / Sénégal / Sierra Leone / Somalie / Soudan / Soudan du Sud / Sri Lanka / Swaziland (Eswatini) / Syrie / Tadjikistan / Tanzanie / Tchad / Timor-Leste / Togo / Tonga / Turkménistan / Tuvalu / Vanuatu / Viêt Nam / Yémen / Zambie / Zimbabwe.

SI VISA NON FOURNI, LES PASSAGERS NE POURRONT PAS RESTER À BORD PENDANT L'ESCALE AU BRÉSIL

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

EXIGENCES RELATIVES À LA ZONE SCHENGEN		
LES PASSAGERS DE L'ESPACE SCHENGEN ETENDUS A LA BULGARIE, LA CROATIE, LA ROUMANIE, CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE).	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PAYS DE L'ESPACE EXTRA SCHENGEN DONT LES PASSAGERS SONT SOUMIS A UN VISA SCHENGEN
<p>ÉTATS-UNIS, ÎLES VIERGES BRITANNIQUES, ESPAGNE, FRANCE, ITALIE</p> <p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS</p> <p>TRANSIT ÎLES VIERGES BRITANNIQUES :</p> <p>Aucun visa / autorisation de voyage requis Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme. https://esta.cbp.dhs.gov/ Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>	<p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours, pour le tourisme :</p> <p>Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Corée du Sud / Costa Rica / Dominique / Salvador / Émirats Arabes Unis / États-Unis d'Amérique / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A.R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Royaume-Uni / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau"</p> <p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS</p> <p>TRANSIT ÎLES VIERGES BRITANNIQUES :</p> <p>Aucun visa / autorisation de voyage requis</p> <p>Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme.</p> <p>https://esta.cbp.dhs.gov/</p> <p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>	<p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS MINIMUM AVEC VISA SCHENGEN À ENTRÉE UNIQUE</p> <p>(SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - NON VALABLE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT).</p> <p>TRANSIT ÎLES VIERGES BRITANNIQUES :</p> <p>Aucun visa / autorisation de voyage requis</p> <p>Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme.</p> <p>https://esta.cbp.dhs.gov/</p> <p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p> <p>Les passagers ne possédant pas de visa Schengen valide ne seront pas autorisés à embarquer, même s'ils acceptent de rester à bord pendant les escales dans l'espace Schengen.</p>

EXIGENCES RELATIVES A LA ZONE ÉTATS-UNIS	
PROGRAMME DE DISPENSE ESTA	PROGRAMME DE RENONCIATION NON ESTA
<p>ÉTATS-UNIS, ÎLES VIERGES BRITANNIQUES, ESPAGNE, FRANCE, ITALIE</p> <p style="text-align: center;">INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE</p> <p style="text-align: center;">PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 3 MOIS + ESTA (lié au numéro de passeport) ou à un visa américain (à double ou multiple entrée) si nécessaire au lieu de l'ESTA.</p> <p style="text-align: center;">https://esta.cbp.dhs.gov/esta</p> <p style="text-align: center;">Selon les services d'immigration américains, tous les passagers éligibles à l'ESTA qui se sont rendus à Cuba depuis le 12 janvier 2021 ne peuvent pas voyager aux États-Unis avec l'ESTA, mais doivent demander un visa américain auprès de l'ambassade ou du consulat. Cette restriction de voyage s'applique également à toutes les personnes ayant la double nationalité d'un pays participant au programme d'exemption de visa (VWP) et de Cuba au moment où elles font leur demande d'ESTA.</p> <p style="text-align: center;">UN CONTRÔLE STRICT SERA EFFECTUÉ À L'ARRIVÉE AUX ÉTATS-UNIS Les passagers qui ont visité l'île avant le 12 janvier 2021 ne sont pas concernés par cette mesure.</p> <p style="text-align: center;">Pour tous les autres ports de croisière : Aucun autre visa requis. Les permis de séjour en cours de renouvellement ne sont pas considérés comme valides.</p> <p>PAYS ELIGIBLE À L'ESTA : Allemagne / Andorre / Australie / Autriche / Belgique / Brunei / Chili / Corée du Sud* / Croatie / Danemark / Espagne / Estonie* / États-Unis d'Amérique / Finlande / France / Grèce* / Hongrie* / Irlande / Islande / Israël / Italie / Japon / Lettonie* / Liechtenstein / Lituanie* / Luxembourg / Malte* / Monaco / Norvège / Nouvelle-Zélande / Pays-Bas / Pologne / Portugal / Qatar / République tchèque* / Royaume-Uni / Saint-Marin / Singapour / Slovaquie / Slovénie* / Suède / Suisse / Taïwan**</p> <p style="text-align: center;">*Doit avoir un passeport électronique. **Il faut être en possession d'un passeport électronique, et d'un numéro d'identification national</p> <p style="text-align: center;">Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme. https://esta.cbp.dhs.gov/</p> <p style="text-align: center;">Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2.</p> <p style="text-align: center;">Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>	<p style="text-align: center;">INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE</p> <p style="text-align: center;">PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 3 ou 6 MOIS + VISA POUR LES ÉTATS-UNIS (selon les exigences américaines, double ou multiple entrées).</p> <p style="text-align: center;">Pour tous les autres ports de croisière : Aucun autre visa requis.</p> <p style="text-align: center;">Les citoyens des pays énumérés ci-dessous sont exemptés de la règle des 6 mois et peuvent avoir un passeport avec une VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS :</p> <p>Angola, Antigua-et-Barbuda, Antilles, Argentine, Arménie, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei, Bulgarie, Birmanie, Canada, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Chypre, Dominique, République dominicaine, Égypte, El Salvador, Éthiopie, Fidji, Gabon, Géorgie, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Hong Kong, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kosovo, Liban, Libye, Macao, Macédoine, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Roumanie, Russie, Arabie saoudite, Serbie, Seychelles, Afrique du Sud, Sri Lanka, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Émirats arabes unis, Uruguay, Ouzbékistan, Vatican (Saint-Siège), Venezuela, Zimbabwe.</p> <p style="text-align: center;">Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme.</p> <p style="text-align: center;">https://esta.cbp.dhs.gov/</p> <p style="text-align: center;">Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2.</p> <p style="text-align: center;">Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

EXIGENCES RELATIVES À LA ZONE SCHENGEN		
LES PASSAGERS DE L'ESPACE SCHENGEN ETENDUS À LA BULGARIE, LA CROATIE, LA ROUMANIE, CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE).	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PAYS DE L'ESPACE EXTRA SCHENGEN DONT LES PASSAGERS SONT SOUMIS À UN VISA SCHENGEN
<p>ÉTATS-UNIS, SAINT-MARTIN, PORTUGAL, ESPAGNE</p> <p>Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse. Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)</p> <p style="text-align: center;">PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS :</p> <p style="text-align: center;">Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme.</p> <p style="text-align: center;">https://esta.cbp.dhs.gov/</p> <p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>	<p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours, pour le tourisme :</p> <p>Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Corée du Sud / Costa Rica / Dominique / Salvador / Émirats Arabes Unis / États-Unis d'Amérique / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A.R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Royaume-Uni / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau"</p> <p style="text-align: center;">PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS</p> <p>Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme.</p> <p style="text-align: center;">https://esta.cbp.dhs.gov/</p>	<p style="text-align: center;">PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS AVEC UN VISA SCHENGEN A ENTRÉE SIMPLE</p> <p style="text-align: center;">(SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - NON VALABLE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT).</p> <p>Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme.</p> <p style="text-align: center;">https://esta.cbp.dhs.gov/</p> <p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>

		<p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2.</p> <p>Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>	<p>Les passagers ne possédant pas de visa Schengen valide ne seront pas autorisés à embarquer, même s'ils acceptent de rester à bord pendant les escales dans l'espace Schengen.</p>
--	--	---	--

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

EXIGENCES RELATIVES A LA ZONE ÉTATS-UNIS	
PROGRAMME DE DISPENSE ESTA	PROGRAMME DE RENONCIATION NON ESTA
<p>ÉTATS-UNIS, SAINT-MARTIN, PORTUGAL, ESPAGNE</p> <p>INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</p> <p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS + ESTA (lié au numéro de passeport) ou à un visa américain (à double ou multiple entrée) si nécessaire au lieu de l'ESTA.</p> <p style="text-align: center;">https://esta.cbp.dhs.gov/esta</p> <p>Selon les services d'immigration américains, tous les passagers éligibles à l'ESTA qui se sont rendus à Cuba depuis le 12 janvier 2021 ne peuvent pas voyager aux États-Unis avec l'ESTA, mais doivent demander un visa américain auprès de l'ambassade ou du consulat. Cette restriction de voyage s'applique également à toutes les personnes ayant la double nationalité d'un pays participant au programme d'exemption de visa (VWP) et de Cuba au moment où elles font leur demande d'ESTA.</p> <p>UN CONTRÔLE STRICT SERA EFFECTUÉ À L'ARRIVÉE AUX ÉTATS-UNIS Les passagers qui ont visité l'île avant le 12 janvier 2021 ne sont pas concernés par cette mesure.</p> <p>Pour tous les autres ports de croisière : Aucun autre visa requis. Les permis de séjour en cours de renouvellement ne sont pas considérés comme valides.</p> <p>PAYS ELIGIBLE À L'ESTA : Allemagne / Andorre / Australie / Autriche / Belgique / Brunei / Chili / Corée du Sud* / Croatie / Danemark / Espagne / Estonie* / États-Unis d'Amérique / Finlande / France / Grèce* / Hongrie* / Irlande / Islande / Israël / Italie / Japon / Lettonie* / Liechtenstein / Lituanie* / Luxembourg / Malte* / Monaco / Norvège / Nouvelle-Zélande / Pays-Bas / Pologne / Portugal / Qatar / République tchèque* / Royaume-Uni / Saint-Marin / Singapour / Slovaquie / Slovénie* / Suède / Suisse / Taïwan**</p> <p>*Doit avoir un passeport électronique. **Il faut être en possession d'un passeport électronique, et d'un numéro d'identification national</p> <p>Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme.</p> <p style="text-align: center;">https://esta.cbp.dhs.gov/</p> <p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2.</p>	<p>INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</p> <p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS + ESTA ESTA (lié au numéro de passeport) ou à un visa américain (à double ou multiple entrée) si nécessaire au lieu de l'ESTA.</p> <p style="text-align: center;">https://esta.cbp.dhs.gov/esta</p> <p>Selon les services d'immigration américains, tous les passagers éligibles à l'ESTA qui se sont rendus à Cuba depuis le 12 janvier 2021 ne peuvent pas voyager aux États-Unis avec l'ESTA, mais doivent demander un visa américain auprès de l'ambassade ou du consulat. Cette restriction de voyage s'applique également à toutes les personnes ayant la double nationalité d'un pays participant au programme d'exemption de visa (VWP) et de Cuba au moment où elles font leur demande d'ESTA.</p> <p>UN CONTRÔLE STRICT SERA EFFECTUÉ À L'ARRIVÉE AUX ÉTATS-UNIS Les passagers qui ont visité l'île avant le 12 janvier 2021 ne sont pas concernés par cette mesure.</p> <p>Pour tous les autres ports de croisière : Aucun autre visa requis. Les permis de séjour en cours de renouvellement ne sont pas considérés comme valides.</p>

Veillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.

Les citoyens des pays énumérés ci-dessous sont exemptés de la règle des 6 mois et peuvent avoir un passeport avec une VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS :

Angola, Antigua-et-Barbuda, Antilles, Argentine, Arménie, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei, Bulgarie, Birmanie, Canada, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Chypre, Dominique, République dominicaine, Égypte, El Salvador, Éthiopie, Fidji, Gabon, Géorgie, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Hong Kong, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kosovo, Liban, Libye, Macao, Macédoine, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigeria, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Roumanie, Russie, Arabie saoudite, Serbie, Seychelles, Afrique du Sud, Sri Lanka, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Émirats arabes unis, Uruguay, Ouzbékistan, Vatican (Saint-Siège), Venezuela, Zimbabwe.

Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme.

<https://esta.cbp.dhs.gov/>

Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2.

Veillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

EXIGENCES RELATIVES À LA ZONE SCHENGEN		
LES PASSAGERS DE L'ESPACE SCHENGEN ETENDUS A LA BULGARIE, LA CROATIE, LA ROUMANIE, CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE).	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PAYS DE L'ESPACE EXTRA SCHENGEN DONT LES PASSAGERS SONT SOUMIS A UN VISA SCHENGEN
<p>Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse. Étendu à Chypre, EIRE (Rép. d'Irlande)</p> <p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS :</p> <p>Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme.</p> <p>https://esta.cbp.dhs.gov/</p> <p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>	<p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours, pour le tourisme :</p> <p>Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Corée du Sud / Costa Rica / Dominique / Salvador / Émirats Arabes Unis / États-Unis d'Amérique / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A.R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Royaume-Uni / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique. ** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité. *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong". *** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau"</p> <p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS :</p> <p>Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme.</p> <p>https://esta.cbp.dhs.gov/</p> <p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>	<p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS AVEC UN VISA SCHENGEN A ENTRÉE SIMPLE</p> <p>(SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - NON VALABLE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT).</p> <p>Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme.</p> <p>https://esta.cbp.dhs.gov/</p> <p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>

**ÉTATS-UNIS,
CANADA,
PORTUGAL,
ESPAGNE,
FRANCE,
ESPAGNE**

		<p>États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2.</p> <p>Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>	<p>Les passagers ne possédant pas de visa Schengen valide ne seront pas autorisés à embarquer, même s'ils acceptent de rester à bord pendant les escales dans l'espace Schengen.</p>
--	--	--	--

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

EXIGENCES RELATIVES A LA ZONE ÉTATS-UNIS	
PROGRAMME DE DISPENSE ESTA	PROGRAMME DE RENONCIATION NON ESTA
<p>ÉTATS-UNIS, CANADA, PORTUGAL, ESPAGNE, FRANCE, ESPAGNE</p>	<p style="text-align: center;">PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 3 MOIS + ESTA (lié au numéro de passeport) ou à un visa américain (à double ou multiple entrée) si nécessaire au lieu de l'ESTA.</p> <p style="text-align: center;">https://esta.cbp.dhs.gov/esta</p> <p style="text-align: center;">Selon les services d'immigration américains, tous les passagers éligibles à l'ESTA qui se sont rendus à Cuba depuis le 12 janvier 2021 ne peuvent pas voyager aux États-Unis avec l'ESTA, mais doivent demander un visa américain auprès de l'ambassade ou du consulat. Cette restriction de voyage s'applique également à toutes les personnes ayant la double nationalité d'un pays participant au programme d'exemption de visa (VWP) et de Cuba au moment où elles font leur demande d'ESTA.</p> <p style="text-align: center;">UN CONTRÔLE STRICT SERA EFFECTUÉ À L'ARRIVÉE AUX ÉTATS-UNIS Les passagers qui ont visité l'île avant le 12 janvier 2021 ne sont pas concernés par cette mesure.</p> <p style="text-align: center;">Pour tous les autres ports de croisière : Aucun autre visa requis. Les permis de séjour en cours de renouvellement ne sont pas considérés comme valides.</p> <p style="text-align: center;">PAYS ELIGIBLE À L'ESTA : Allemagne / Andorre / Australie / Autriche / Belgique / Brunei / Chili / Corée du Sud* / Croatie / Danemark / Espagne / Estonie* / États-Unis d'Amérique / Finlande / France / Grèce* / Hongrie* / Irlande / Islande / Israël / Italie / Japon / Lettonie* / Liechtenstein / Lituanie* / Luxembourg / Malte* / Monaco / Norvège / Nouvelle-Zélande / Pays-Bas / Pologne / Portugal / Qatar / République tchèque* / Royaume-Uni / Saint-Marin / Singapour / Slovaquie / Slovénie* / Suède / Suisse / Taïwan**</p> <p style="text-align: center;">*Doit avoir un passeport électronique. **Il faut être en possession d'un passeport électronique, et d'un numéro d'identification national</p> <p style="text-align: center;">TRANSIT CANADA Visa ou AVE requis selon la nationalité. Veuillez vérifier les conditions requises en cliquant sur le lien suivant si nécessaire : https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/services/visit-canada/transit.html</p> <p style="text-align: center;">Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2.</p> <p style="text-align: center;">Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>
	<p style="text-align: center;">INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</p> <p style="text-align: center;">PASSEPORT AVEC UNE VALIDITE RESIDUELLE DE 3 ou 6 MOIS + VISA POUR LES ÉTATS-UNIS (selon les exigences américaines, double ou multiple entrées). Pour tous les autres ports de croisière : Aucun autre visa requis.</p> <p style="text-align: center;">Les citoyens des pays énumérés ci-dessous sont exemptés de la règle des 6 mois et peuvent avoir un passeport avec une VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS :</p> <p style="text-align: center;">Angola, Antigua-et-Barbuda, Antilles, Argentine, Arménie, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei, Bulgarie, Birmanie, Canada, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Chypre, Dominique, République dominicaine, Égypte, El Salvador, Éthiopie, Fidji, Gabon, Géorgie, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Hong Kong, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kosovo, Liban, Libye, Macao, Macédoine, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigeria, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Roumanie, Russie, Arabie saoudite, Serbie, Seychelles, Afrique du Sud, Sri Lanka, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Émirats arabes unis, Uruguay, Ouzbékistan, Vatican (Saint-Siège), Venezuela, Zimbabwe.</p>

Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme.

<https://esta.cbp.dhs.gov/>

Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.

TRANSIT CANADA

Visa ou AVE requis selon la nationalité.
Veuillez vérifier les conditions requises en cliquant sur le lien suivant si nécessaire :

<https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/services/visit-canada/transit.html>

Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme.

<https://esta.cbp.dhs.gov/>

Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2.

Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

EXIGENCES RELATIVES À LA ZONE SCHENGEN		
LES PASSAGERS DE L'ESPACE SCHENGEN ETENDUS A LA BULGARIE, LA CROATIE, LA ROUMANIE, CHYPRE, EIRE (REP. D'IRLANDE).	PASSAGERS EXTRA SCHENGEN NON SOUMIS AU VISA SCHENGEN	PAYS DE L'ESPACE EXTRA SCHENGEN DONT LES PASSAGERS SONT SOUMIS A UN VISA SCHENGEN
<p>- ITALIE, FRANCE, ESPAGNE, PORTUGAL, SAINT-MARTIN, BAHAMAS, ÉTATS-UNIS</p> <p>- ÉTATS-UNIS, COLOMBIE, PANAMA, COSTA RICA, MEXIQUE, ÉTATS-UNIS</p>	<p>Les ressortissants des pays suivants n'ont pas besoin de visa pour des séjours d'une durée maximale de 90 jours, pour le tourisme :</p> <p>Albanie* / Andorre / Antigua-et-Barbuda / Argentine / Australie / Bahamas / Barbade / Bosnie-Herzégovine* / Brésil / Brunei / Canada / Chili / Colombie / Corée du Sud / Costa Rica / Dominique / Salvador / Émirats Arabes Unis / États-Unis d'Amérique / Géorgie / Grenade / Guatemala / Saint-Siège (État de la Cité du Vatican) / Honduras / Hong Kong S.A.R*** / Israël / Japon / Kiribati / Macao S.A.R*** / Malaisie / Îles Marshall / Maurice / Mexique / Micronésie / Moldavie* / Monaco / Monténégro* / Nauru / Nouvelle-Zélande / Nicaragua / Macédoine du Nord* / Palau / Panama / Paraguay / Pérou / Royaume-Uni / Saint-Kitts-et-Nevis / Sainte-Lucie / Saint-Vincent / Samoa / Serbie* / Seychelles / Singapour / Îles Salomon / Taïwan** / Timor-Leste / Tonga / Trinité-et-Tobago / Tuvalu / Ukraine / Uruguay / Vanuatu / Venezuela.</p> <p>* Le régime sans visa s'applique aux citoyens d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Macédoine, de Moldavie, du Monténégro et de Serbie uniquement s'ils sont titulaires d'un passeport biométrique.</p> <p>** Le régime sans visa s'applique aux titulaires de passeports délivrés par Taïwan uniquement si leur passeport contient un numéro de carte d'identité.</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Région administrative spéciale de Hong Kong".</p> <p>*** Le régime sans visa s'applique uniquement aux titulaires d'un passeport "Região Administrativa Especial de Macau"</p> <p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS :</p> <p>Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme.</p> <p>https://esta.cbp.dhs.gov/</p> <p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2.</p> <p>Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>	<p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS AVEC UN VISA SCHENGEN A ENTRÉE SIMPLE</p> <p>(SI LE PASSAGER N'EST PAS DÉTENTEUR D'UN PASSEPORT SCHENGEN MAIS QU'IL RESIDE DANS UN DES PAYS DE L'ESPACE SCHENGEN, IL DOIT AVOIR UN PERMIS DE SÉJOUR VALIDE DÉLIVRÉ PAR UN PAYS SCHENGEN - NON VALABLE SI EN COURS DE RENOUVELLEMENT).</p> <p>Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme.</p> <p>https://esta.cbp.dhs.gov/</p> <p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2.</p> <p>Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>

		<p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2.</p> <p>Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>	<p>Les passagers ne possédant pas de visa Schengen valide ne seront pas autorisés à embarquer, même s'ils acceptent de rester à bord pendant les escales dans l'espace Schengen.</p>
--	--	---	--

VEUILLEZ CONSULTER ATTENTIVEMENT LE TABLEAU CI-DESSOUS AVANT DE RÉSERVER VOTRE CROISIÈRE

Veuillez noter que les informations fournies sont susceptibles d'être modifiées par les autorités officielles sans préavis. Il est de la responsabilité de chaque hôte de vérifier les exigences et les restrictions avant de réserver la croisière et avant le départ de la croisière.

EXIGENCES RELATIVES A LA ZONE ÉTATS-UNIS	
PROGRAMME DE DISPENSE ESTA	PROGRAMME DE RENONCIATION NON ESTA
<p>- ITALIE, FRANCE, ESPAGNE, PORTUGAL, SAINT-MARTIN, BAHAMAS, ÉTATS-UNIS</p> <p>- ÉTATS-UNIS, COLOMBIE, PANAMA, COSTA RICA, MEXIQUE, ÉTATS-UNIS</p>	<p style="text-align: center;">INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</p> <p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS + ESTA (lié au numéro de passeport) ou à un visa américain (à double ou multiple entrée) si nécessaire au lieu de l'ESTA.</p> <p style="text-align: center;">https://esta.cbp.dhs.gov/esta</p> <p>Selon les services d'immigration américains, tous les passagers éligibles à l'ESTA qui se sont rendus à Cuba depuis le 12 janvier 2021 ne peuvent pas voyager aux États-Unis avec l'ESTA, mais doivent demander un visa américain auprès de l'ambassade ou du consulat. Cette restriction de voyage s'applique également à toutes les personnes ayant la double nationalité d'un pays participant au programme d'exemption de visa (VWP) et de Cuba au moment où elles font leur demande d'ESTA. UN CONTRÔLE STRICT SERA EFFECTUÉ À L'ARRIVÉE AUX ÉTATS-UNIS</p> <p>Les passagers qui ont visité l'île avant le 12 janvier 2021 ne sont pas concernés par cette mesure.</p> <p style="text-align: center;">Pour tous les autres ports de croisière : Aucun autre visa requis.</p> <p>Les permis de séjour en cours de renouvellement ne sont pas considérés comme valides.</p> <p>PAYS ÉLIGIBLE À L'ESTA : Allemagne / Andorre / Australie / Autriche / Belgique / Brunei / Chili / Corée du Sud* / Croatie / Danemark / Espagne / Estonie* / États-Unis d'Amérique / Finlande / France / Grèce* / Hongrie* / Irlande / Islande / Israël / Italie / Japon / Lettonie* / Liechtenstein / Lituanie* / Luxembourg / Malte* / Monaco / Norvège / Nouvelle-Zélande / Pays-Bas / Pologne / Portugal / Qatar / République tchèque* / Royaume-Uni / Saint-Marin / Singapour / Slovaquie / Slovénie* / Suède / Suisse / Taïwan**</p> <p style="text-align: center;">*Doit avoir un passeport électronique.</p> <p style="text-align: center;">**Il faut être en possession d'un passeport électronique, et d'un numéro d'identification national</p> <p>Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme.</p> <p style="text-align: center;">https://esta.cbp.dhs.gov/</p> <p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2.</p> <p>Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>
	<p style="text-align: center;">INFORMATION APPLICABLE UNIQUEMENT POUR L'EMBARQUEMENT / DÉBARQUEMENT AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE</p> <p>PASSEPORT AVEC UNE VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 ou 6 MOIS + VISA POUR LES ÉTATS-UNIS (selon les exigences américaines, double ou multiple entrées).</p> <p>Pour tous les autres ports de croisière : Aucun autre visa requis.</p> <p>Les citoyens des pays énumérés ci-dessous sont exemptés de la règle des 6 mois et peuvent avoir un passeport avec une VALIDITÉ RÉSIDUELLE DE 3 MOIS :</p> <p>Angola, Antigua-et-Barbuda, Antilles, Argentine, Arménie, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Brunei, Bulgarie, Birmanie, Canada, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Chypre, Dominique, République dominicaine, Égypte, El Salvador, Éthiopie, Fidji, Gabon, Géorgie, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Haïti, Hong Kong, Inde, Indonésie, Jamaïque, Kosovo, Liban, Libye, Macao, Macédoine, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mauritanie, Maurice, Mexique, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Népal, Nicaragua, Nigeria, Pakistan, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Roumanie, Russie, Arabie saoudite, Serbie, Seychelles, Afrique du Sud, Sri Lanka, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, Émirats arabes unis, Uruguay, Ouzbékistan, Vatican (Saint-Siège), Venezuela, Zimbabwe.</p> <p>Le département de la sécurité intérieure (Department of Homeland Security, Customs and Border Protection) gère le programme ESTA. Nous vous invitons donc à consulter le site Internet du CBP pour obtenir de plus amples informations</p>

		<p>sur l'ESTA et sur les voyages antérieurs effectués pour le compte d'États soutenant le terrorisme.</p> <p>https://esta.cbp.dhs.gov/</p> <p>Si le DHS refuse l'ESTA à un voyageur, celui-ci doit demander un visa B1/B2. De même, les demandeurs qui ont voyagé dans des États soutenant le terrorisme et qui ne sont donc pas éligibles à l'ESTA doivent demander un visa B1/B2. Veuillez noter que les délais d'attente pour le traitement des demandes B1/B2 sont longs : Les demandeurs B1/B2 sont encouragés à déposer leur demande au moins six mois avant la date prévue de leur voyage.</p>
--	--	---